

# Bouleurs Infos

Journal d'informations Municipales

Année 2023, N°96

Août 2023



Editorial

*C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris ce mois-ci le décès de François PORTIER à 57 ans, agriculteur du village, conseiller municipal de 1989 à 1995 qui s'était mis à l'agriculture Bio depuis trois ans.*

*Cinq cents personnes sont venues lui rendre hommage et soutenir la famille. Champion de vélo dans sa jeunesse, comme son père avant lui, une figure de notre village disparaît.*



*Si pendant des siècles, notre commune n'était composée que d'agriculteurs, l'époque où l'on pouvait encore aller à la ferme chercher son lait ou acheter un poulet, remonte déjà à une quinzaine d'années.*

*Aujourd'hui, la plupart des exploitations agricoles traditionnelles bouleuroises ont disparu.*

*Les terres sont reprises par des agriculteurs d'autres communes...les chevaux ont remplacé les vaches et les moutons.*

*La population essentiellement agricole de Bouleurs a donc profondément muté.*

Monique Bourdier

## Vitesse excessive à Montpichet

La commune a fait installer un nouveau radar pédagogique à Montpichet. Il permet de télécharger très facilement les données enregistrées : le nombre de véhicules, les vitesses et les heures. Si son rôle premier est la prévention en vous alertant sur votre vitesse, son rôle second est de cibler les horaires où les excès de vitesse sont les plus criants.

La commune communique donc les données précises à la brigade de gendarmerie en demandant de verbaliser les excès les plus dangereux.

A titre d'exemple **la journée du 6 juillet 2023**, avant les départs en vacances :

- ◆ 3 204 véhicules enregistrés à Montpichet
- ◆ 2 155 véhicules enregistrés à plus de 55 km/h soit **67,26 % sont en infraction**
- ◆ Dont **11 passages à plus de 100 km/h** (maxi 117km/h)
- ◆ Dont **22 entre 90 et 100 km/h**
- ◆ Dont 604 au -dessus de 70 km/h soit + 20 km/h par rapport à la vitesse autorisée

Vous comprendrez que ce n'est plus tolérable dans un hameau aussi peuplé. Car les excès ne sont pas que la nuit :

15h54 : 108 km/h

7h54 : 102 km/h



20h51 : 117 km/h

Des contrôles de vitesse ont donc été réalisés par la gendarmerie, apparemment très fructueux. Il y en aura d'autres, inopinés, mais ce n'est pas la solution miracle. Chacun doit faire attention à sa vitesse. Il est trop tard pour les regrets quand l'accident arrive.

Des habitants nous ont demandé de poser des ralentisseurs, des écluses ou même installer un radar qui verbalise.

Tout cela a un coût, alors qu'il suffit de respecter le code de la route.

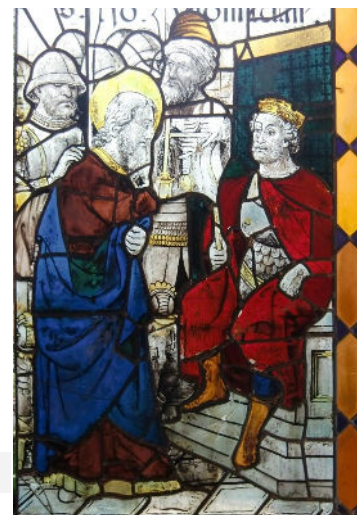
(Suite page 2)

## Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre

Notre église sera ouverte à la visite de 14h à 18h, lors de ces deux après-midi vous pourrez retrouver une exposition de peintures, sculptures, photographies, etc., réalisé par les artistes de l'association **les Essaims d'art** et d'autres artistes indépendants du village.

Venez nombreux.

Vitrail du 16ème s inscrit à l'inventaire



## La route de Sarcy

La commune a décidé de renoncer à la voie verte au regard du coût exorbitant et du non respect des bas-côtés par les engins agricoles et les camions.

Un appel d'offres a eu lieu du 16 mai au 29 Juin 2023 pour la réfection d'une voie de 3ml de large, avec des bordures pour éviter le faïençage du bitume, sur la partie la plus dégradée des 1.3 km. Le système des refuges créés en 2005 est conservé en en ajoutant un, nécessaire, au début de la route.

La consultation proposait une offre de *base correspondant à une réfection à neuf avec remplacement des matériaux* et une variante **en retraitant les matériaux sur place**. La commune demandait les prix pour 550ml et pour 150 ml supplémentaires en option.

Suite à l'analyse des cinq offres reçues, le Conseil Municipal a retenu la variante avec option soit 700 ml de réfection totale y compris le refuge supplémentaire créé au début de



(Suite de la page 1)

La direction des routes du Département s'est déplacée à plusieurs reprises. Sa dernière préconisation a été faite : le rétrécissement à l'entrée du hameau. Pour les ralentisseurs, il y a des normes, notamment des distances à respecter par rapport aux virages et aux entrées de ville. Sur les départementales, le Maire ne décide pas seul.

### Comment sont déterminés les sites d'implantation des radars ?

Les radars automatiques sont installés sur **des sites proposés par les préfets de département** sur des critères précis. L'implantation d'un radar intervient ainsi en priorité sur les zones où les contrôles sont difficiles à réaliser avec les moyens humains traditionnels (*contrôle par jumelles Laser ou radars mobiles*)

Les propositions d'implantation sont adressées à la délégation de la sécurité routière (DSR) par les préfets de départements. La DSR étudie ensuite la faisabilité technique de l'implantation et procède à l'installation le cas échéant.

## Réfection partielle



la route. Cette méthode a fait l'objet de tests validés en laboratoire (*par notre maître d'œuvre*) mais aussi par l'entreprise attributaire. Elle est à la fois plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

La durée de réalisation des travaux a été un point clé pour ce marché. Selon les offres, celle-ci variait **entre 3 semaines et 2 mois et demi**. Le Conseil a donc retenu l'offre de l'entreprise PIAN pour un montant de **269 955.00 € HT soit 323 946.00 € TTC** qui s'engage sur un **délai de 3 semaines de fermeture totale** de la voie.



Les habitants du hameau seront prévenus du démarrage et ne pourront plus bénéficier de la desserte en transport en commun hormis à partir de Coulommès.

**Pendant les travaux, la route sera totalement fermée à toute circulation.** Les riverains et services de secours devront passer par la commune de Coulommès.

Le marché en procédure adaptée est en cours de finalisation pour un démarrage des travaux d'ici la fin septembre. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- ◆ rabotage sur 30cm Mise à niveau du fond de forme par apport de grave. - Nivellement et réglage de la voirie
- ◆ Epandage du liant au ciment. Malaxage de la zone
- ◆ Pose des nouvelles bordures
- ◆ Reprise des accotements de la nouvelle voirie. -
- ◆ Réalisation de la grave bitume - puis des enrobés.

**Courant Septembre ouverture d'un cabinet de réflexologie plantaire dans le cabinet paramédical communal local précédemment occupé par un masseur-kinésithérapeute**

## L'entretien du cimetière

Certaines entreprises de pompes funèbres entreprenaient des travaux sans toujours demander les autorisations. Devant certaines erreurs d'implantation et de dégradations constatées, la commune a affiché des règles strictes, qui, si elles ne sont pas respectées, nous conduiraient à refuser les autorisations de la commune. Seul le portillon restera ouvert.

Cette extension du cimetière a été réalisée en 2015 avec la volonté de conserver le maximum d'arbres en créant un cheminement propice au recueillement. Cette disposition, non linéaire, nécessite de créer des repères pour les futures concessions. Le Cabinet de géomètre-expert DML va réaliser début septembre le relevé précis de l'extension et localiser une trentaine de nouveaux emplacements. C'est une dépense imprévue de 5 880 €.

L'entretien du cimetière est un véritable problème ; pendant des décennies, la commune traitait 2 fois par an tous les espaces pour éviter les mauvaises herbes. Depuis que la commune est passée au « zéro phyto », il faudrait intervenir toutes les deux semaines au printemps et à l'automne. Deux agents techniques ne peuvent pas faire face à l'ampleur des besoins partout.

Comme nous l'avons expliqué à certains, tout est une question de choix : l'entretien des bâtiments communaux, des investissements nouveaux, une taxe foncière modérée ou des



Le cimetière en octobre 2015 pour l'inauguration

embauches augmentant la masse salariale (*quand on a des candidatures...*) qui représente déjà plus de 45 % des dépenses de fonctionnement.

La commune ne peut agir que sur la taxe foncière des propriétaires résidents et en parallèle doit faire face, comme chacun d'entre nous, à des hausses de toute sorte.

Pour maintenir une fiscalité locale limitée, tout en entretenant mieux le cimetière, il m'a été suggéré de **faire appel à des bénévoles répartis par secteur** dans le cimetière, en appoint de nos deux agents. Nous réfléchissons à une manière de les récompenser. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

## L'école et l'A.L.S.H.

La commune accueille une nouvelle directrice, Madame NEUVILLE, à laquelle nous souhaitons la bienvenue. La commune conserve 8 classes malgré une baisse significative des effectifs due à des déménagements (- 20 élèves).

La commune maintient cependant les trois ATSEM prévus et renouvelle l'activité FLAG pendant la pause méridienne malgré son coût de plus de 10 000 € pour l'année scolaire.

La commune assure la périscolaire du matin, du soir et des mercredis et ponctuellement, pendant les vacances, comme en juillet, lorsque les demandes sont suffisantes et du personnel disponible.

Pour les périodes où la commune ne peut en organiser sur place, les enfants de Bouleurs peuvent être accueillis à Crécy la Chapelle, dans la limite des places disponibles. Pour que cet accueil perdure, le Conseil Municipal a dû délibérer pour accepter de participer au déficit à hauteur de **19 € par jour et par enfant** (au lieu des 16 € précédent). Avec cette participation, les enfants de Bouleurs payent le même tarif que les enfants de Crécy la Chapelle, tarif revu à

la hausse par Crécy à partir de septembre 2023 et appliqué de manière identique à Bouleurs. Il n'y a plus de participation versée pour une inscription à l'ALSH de St Germain S/Morin.

Le règlement intérieur cantine-périscolaire-ALSH a été modifié en conséquence.

**Ci-dessous stage de cirque à Bouleurs**  
avec le Cirqu'aouette



## Retrouvez-nous sur le Web [www.bouleurs.fr](http://www.bouleurs.fr)

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : [accueil@bouleurs.fr](mailto:accueil@bouleurs.fr)

[mairiedebouleurs@wanadoo.fr](mailto:mairiedebouleurs@wanadoo.fr)

suivez-nous sur Facebook et Instagram

« j'aime Bouleurs »

**La mairie est ouverte : tous les matins**

9H à 12H du lundi au samedi et

les vendredis de 14 H à 18H

## Pose des bancs sous le frêne pleureur

A partir des poutres de la grange démolie en face de la mairie.

Il n'était pas question de jeter ces poutres très anciennes ; une partie du conseil municipal s'est donc mobilisée sous la houlette de Hervé THIBAULT : découpe des poutres, ponçage, traitement du bois, rebouchage et mise en place.

Une belle réussite collective : merci à Mathieu, Emmanuel, Marie-Christine, Françoise, Anne...et aux agents communaux.



Pour être informé directement par sms des actualités de la commune, des informations pratiques, boîte

à idées,..... téléchargez l'Application gratuite sur Play store.

## Un trompe l'œil avant la pose d'une boîte à livres

Les trompe l'œil créés il y a vingt ans et qui avaient été tagués ont été restaurés.

Un nouveau a été réalisé dans l'abribus, en prélude à la pose d'étagères dans cet abribus. Preuve que l'idée est bonne, certains ont déjà déposé des livres sur le banc.

Depuis 3 ans la commune a le projet d'installer plusieurs boîtes à livres. Voulant les faire en interne, le temps a manqué à l'équipe municipale. Nous recherchons des bonnes volontés pour un travail d'équipe.



Vous avez été nombreux à venir nous rejoindre pour célébrer la **fête de la musique le 24 juin** dernier. Pour nous émerveiller pas moins de **six ensembles musicaux**, amateurs et professionnels sont venus nous faire découvrir leurs univers. Nous avons été enchantés de naviguer dans de divers univers musicaux, de la variété, du rock, du reggae et de la pop. Un grand merci à tous nos artistes, Demi-Teints, Azilys et Florent, Urban Zic, Kryss et Jax Duet, Noy Zee et le groupe Professionnel Vagalam.

Cette soirée n'aurait pas été complète sans le concours du comité des fêtes qui nous a régaliés avec leurs grillades, frites, crêpes et autres, pas moins d'une équipe de 23 personnes pour vous servir, orchestré par Faiza présidente du comité des fêtes.

Merci aux équipes de la mairie pour leur investissement, la préparation technique et scénique de l'évènement. *Nous espérons pouvoir renouveler cette évènement et vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.*

